

MODALITES D'INSCRIPTION

DOCUMENTS A FOURNIR AVANT LE 28 AOUT 2023

RESIDENT GAP

JUSTIFICATIF DE DOMICILE (- de 3 mois)

Document "ENGAGEMENTS"

QUOTIENT FAMILIAL CAF / MSA (- de 3 mois) si non, remettre le récépissé joint certifiant ne percevoir aucune prestation sociale.

AVIS D'IMPOSITION 2022 / REVENUS 2021

RESIDENT HORS GAP

Document "ENGAGEMENTS"

HORAIRES & MODES DE REGLEMENT

Le paiement des inscriptions se fera obligatoirement du **mardi 19 septembre au 21 octobre** aux jours et horaires suivants :

Lundi 13h30 à 16h30
Mardi 8h30 à 12h - 13h30 à 18h
Mercredi 8h30 à 16h
Jeudi 8h30 à 12h - 13h30 à 16h30
vendredi 8h30 à 12h - 13h30 à 18h
Samedi 8h30 à 12h

modes de règlement : chèque - carte bancaire - virement bancaire - prélèvement (en 3 fois jusqu'au 7/10 ou 2 fois à partir du 16/10)

Tout élève sera considéré définitivement inscrit lorsque ses droits seront acquittés.

Au delà du 21 octobre, les impayés seront transmis à la Trésorerie Générale pour recouvrement.

CONDITIONS

TARIFS

Les grilles tarifaires sont disponibles à la consultation à l'Administration du Conservatoire ainsi que sur le site de la ville de Gap <https://www.ville-gap.fr/le-conservatoire-a-rayonnement-departemental>

DEMISSION

Toute démission entraîne le paiement total de la cotisation annuelle.

Toute démission d'un élève doit être justifiée par un courrier ou un e-mail crd@ville-gap.fr

En aucun cas la démission ne doit être annoncée à l'administration par le biais d'un enseignant.

ABSENTEISME

L'absentéisme injustifié et répété peut être sanctionné par la radiation de l'élève dans toutes les disciplines.

Toute absence doit être signalée en priorité et au plus tôt par l'élève majeur, les parents ou le représentant légal de l'élève mineur par téléphone au **04 92 53 25 41** ou par e-mail : crd@ville-gap.fr

REMBOURSEMENT

En cas d'interruption partielle ou totale du service, pour une durée supérieure à un mois, un remboursement peut être demandé par écrit.

L'année commencée sera dûe, aucune demande de remboursement total, ni partiel, ne sera honorée.